

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE
VAUCLUSE

Date de la convocation :
12 décembre 2024

Nombre de membres en exercice	Présents	Votants
24	14	17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU
POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LA REGION DE SAULT

Séance du 19 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la Région de Sault, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente de Sault, sous la présidence de Monsieur Claude LABRO, Président.

Étaient présents : Michel ARCHANGE, Henri BONNEFOY, Serge CAPDEGELLE, Johan CONSTANTIN (suppléant), Cyril FALQUES, Maurice FORNO, Claude LABRO, Jean-Noël LEUCK, Frédéric PASTEL, Jean-Pierre RANCHON, Martine SALVAGNO, Elisabeth SIGNORET, Gérard UGHETTO

Étaient absents excusés : Agnès AUBERT, Corinne BOUYSSOU, Sébastien BRUN, Mireille DELMAS-BELLON remplacée par son suppléant Johan CONSTANTIN, Jean-Stéphane FRANCESCHI, Michelle FRANCOIS, Alain GABERT, Pierre LOUIS

Étaient absents non excusés : Estelle FAGOT, Renaud GABERT, Angélique PASCAL, Éric POPEE

Pouvoir : Agnès AUBERT à Elisabeth SIGNORET
Sébastien BRUN à Martine SALVAGNO
Michelle FRANCOIS à Henri BONNEFOY
Pierre LOUIS à Frédéric PASTEL

Secrétaire de séance : Elisabeth SIGNORET

OBJET : 4EME PROGRAMME D'ECONOMIE D'EAU – DEMANDE D'AIDE AUPRES DES SERVICES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR 2025

Monsieur le Président informe l'assemblée délibérante que le 3^{ème} programme d'économie d'eau est en cours d'achèvement et qu'il convient d'avancer dès à présent vers un 4^{ème} programme.

Le projet porte sur des travaux de recherche et de réparations de fuites sur le réseau d'eau potable.

- . Aurel : Plan Perdu (conduite Millet)
- . Sault : Chemin du Vallon et Station de pompage la Nesque
- . Saint Christol : Route de Sault

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 434 883,00 € HT soit 521 860,00 € TTC.

Pour le financement des travaux, le Président propose au comité syndical de se prononcer sur une demande d'aide auprès des services de l'Etat au titre de la DETR 2025.

LE COMITE SYNDICAL,

Oui l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le 4^{ème} programme d'économies d'eau pour un montant total prévisionnel de 434 883,00 € Hors Taxes

- **DE SOLLICITER** l'aide financière des services de l'Etat au titre de la DETR 2025, pour la réalisation de cette opération

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son suppléant à effectuer toutes formalités utiles se rapportant à cette délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Secrétaire de séance,
Elisabeth SIGNORET



Le Président,
Claude LABRO

